



Projet financé par l'Union Européenne



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 30 JUILLET AU 05 AOUT 2011

N° 171

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 9
INTERNATIONAL	10 - 11
A SAVOIR	12
COMMUNIQUÉ	13

L'ouverture du procès de la caisse nationale de sécurité sociale qui a démarré le 4 août a largement occupé la une de la presse nationale. L'affaire avait éclaté à la suite de la publication d'un rapport parlementaire établi en 2001, sur des détournements de deniers publics dans cet établissement. Quelque 28 anciens responsables sont impliqués dans ce dossier dont l'instruction aura duré dix ans et dont une partie des faits remontent à plus de 20 ans. La presse a aussi rapporté des irrégularités dans les recrutements notamment à l'OCP et au ministère des pêches maritimes. Le "A savoir" de cette semaine revient sur les recommandations relatives à la fonction publique formulées par Transparency Maroc

FOCUS: CNSS, ENFIN UN PROCES

04/08/2011

 **De hauts responsables de la CNSS poursuivis pour détournement de fonds : leur forfait est estimé à 115 milliards dirhams**

« C'est jeudi 04 août que débiteront devant la chambre pénale de la cour d'appel de Casablanca, les premières auditions des 28 personnes poursuivies dans l'affaire de détournement de fonds de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Les inculpés sont poursuivis

pour détournement de fonds, infraction prévue par l'article 241 du code pénal. Le juge d'instruction a prononcé un non lieu en ce qui concerne 10 autres personnes impliquées dans ce dossier. »

05/08/2011

 **Report au 13 septembre de l'affaire de la CNSS**

« La cour d'appel de Casablanca a reporté au 13 septembre prochain l'examen de l'affaire de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) dans laquelle sont poursuivies 28 personnes. Ce renvoi a été décidé pour permettre de convoquer toutes les personnes accusées de

complicité de dissipation de deniers publics et laissées en liberté provisoire. Ces dissipations sont dues notamment à la mauvaise gestion, à la gabegie, aux détournements et aux malversations. »

30-31/07/2011



Recrutements suspects à l'office national des pêches (ONP)

Des recrutements suspects à l'office national des pêches (direction générale de l'Atlantique Sud), ont suscité plusieurs interrogations sur les autorités de tutelle. Celles-ci feignent d'ignorer le fait que cette administration est devenue « un établissement familial ». Selon des sources dignes de foi, des responsables et des syndicalistes auraient abusé de leur position pour recruter leurs proches au détriment des chômeurs de la région qui ont

manifesté dernièrement dans plusieurs provinces du sud. Les mêmes sources ont affirmé que la brigade nationale de la police judiciaire a ouvert une enquête au début du mois dernier à la suite d'une lettre envoyée aux responsables dévoilant ces dérives. L'enquête n'aurait pas donné de résultat.



Casablanca : la police scientifique enquête sur des falsifications de notes au baccalauréat

Le ministère de l'éducation nationale a transmis à la justice un dossier relatif à des falsifications de notes, lors de la première session du baccalauréat dans l'académie de Casablanca. La police scientifique est intervenue pour comparer la lettre de l'étudiant qui a obtenu vingt sur vingt au bac, avec celle de ses copies en mathémati-

que, en physique et en anglais. Par ailleurs, onze cadres du lycée El Baroudi ont été entendus par la police judiciaire de Hay Mohammadi, dont des fonctionnaires et des professeurs qui ont surveillé la salle 12 où cet étudiant a passé ses épreuves.

01/08/2011



Entretien avec Karim Ghellab, ministre de l'équipement et des transports : « l'ère de l'économie de rente est révolue »

Dans un entretien accordé au quotidien *Les Echos*, M. Karim Ghellab, ministre de l'équipement et du transport revient sur les principales réalisations de son département. Concernant notamment le transport des marchandises, il souligne qu'auparavant pour «intégrer le secteur il fallait soit louer un agrément soit l'obtenir. Or, les conditions de l'obtention de ces agré-

ments n'étaient pas transparentes. Autrement dit, il s'agissait d'une économie et d'une culture de rente, que nous dénonçons aujourd'hui, notamment en matière de transport de voyageurs”. “Nous avons procédé à la suppression de ces licences ou agréments”, ajoute-t-il.

01/08/2011

LE SOIR Le PAM monte au créneau

« La réponse du berger à la bergère ne s'est pas faite attendre. Dans un communiqué publié le 27 juillet, le parti authenticité et modernité (PAM) s'est défendu des allégations portées contre lui par certains titres de presse, ainsi que par nombre de formations politiques qu'il a qualifiées "d'adversaires"[...] La riposte du PAM vient, en effet, après une série d'attaques provenant de partis politiques, PJD et PPS notamment, et accusant plusieurs walis et gouverneurs d'accointances

avec le PAM, spécialement lors des élections communales de 2009, où le parti nouvellement créé était arrivé en tête des suffrages. Pire encore, l'hebdomadaire *Al-Michaâl* a nommément cité une série de hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur qui auraient agi sous l'influence du PAM. La police a d'ailleurs entendu Driss Chahtane, directeur de publication, sur les accusations avancées par son hebdomadaire.»

LEMATIN Reportage : le centre psychiatrique universitaire (CPU) est saturé

« Réputé être le plus ancien et le plus grand, le centre psychiatrique universitaire Ibn Rochd de Casablanca (CPU) connaît des carences matérielles et humaines importantes, ce qui l'empêche de répondre à la demande des centaines de patients qui viennent consulter chaque jour [...] "Nous avons actuellement 104 lits, dont une vingtaine non fonctionnels, à cause du manque de personnel paramédical", affirme M. Driss Moussaoui,

directeur du CPU Ibn Rochd. Un nombre absolument insuffisant selon M. Messaoui, qui estime avoir besoin de beaucoup plus pour répondre aux besoins du centre. "Il nous faudrait, au minimum entre 600 et 1 000 lits pour pouvoir répondre à la demande [...] Le peu de personnel que nous avons au centre ne peut pas gérer toutes les contraintes et les malades en souffrent énormément [...] »

 Le ministère des habous épinglé par l'IGF

Selon une source digne de foi au ministère des finances, l'Inspection générale des finances (IGF) effectue actuellement un audit au ministère des habous et des affaires islamiques après avoir soupçonné l'existence d'irrégularités financières relatives aux indemnités destinées aux imams « mourchidines » et « mourchidates » et

au budget alloué à la construction de mosquées et d'autres projets du ministère. Selon la même source, l'enquête inclura les recettes du ministère et l'audition du directeur des habous.



L'office chérifien des phosphates : recrutements douteux

Un groupe de jeunes de la ville de Boujniba accuse l'office chérifien des phosphates d'avoir « truqué » les derniers recrutements. Ils affirment que « les opérations de recrutement ont été entachées de falsifications, et manquent de transparence [...] ». « Ces falsifications sont prouvées par le fait que des convocations ont été

envoyées à plusieurs immigrés résidant à l'étranger et à des personnes incompetentes au détriment des fils des retraités de l'OCP qui bénéficient de la priorité à l'emploi ».



Une enquête dans la commune de El Marbouh

Selon des sources dignes de foi, le gouverneur d'El Kelaa des Sraghna a reçu un courrier officiel du ministère de l'intérieur daté du 14 avril accusant le premier khalifa du président de la commune d'El Marbouh de plusieurs irrégularités, notamment dans la passation de marchés publics et l'octroi d'indemnités à certains

fonctionnaires. Le gouverneur aurait reçu des instructions pour diligenter une commission d'enquête afin d'examiner les marchés publics cités par le ministère de l'intérieur et auditionner les personnes concernées.

02/08/2011



L'ICPC prépare les prochaines échéances

« La conférence annuelle et l'assemblée générale de l'Association internationale des autorités de lutte contre la corruption ont élu domicile au Maroc pour leur réunion annuelle d'octobre prochain. L'événement, auquel va participer l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), sera suivi de la Conférence des Etats

parties à la Convention de l'Onu contre la corruption, qui se tiendra du 24 au 28 octobre. Les deux rendez-vous vont permettre à l'instance de préciser davantage son nouveau plan d'action pour l'année 2012. »

02/08/2011



Le conseil de gouvernement adopte un projet de loi relatif aux conditions et modalités d'observation des élections

« Le conseil de gouvernement a adopté, mardi 02 août, un projet de loi relatif aux conditions et modalités d'observation neutre et indépendante des élections. Lors d'un point de presse à l'issue de ce conseil présidé par M. Abbas El Fassi, chef du gouvernement, le ministre de la communication, porte-parole du gouvernement, M. Khalid Naciri a souligné que ce projet, qui a été présenté par le ministre de l'intérieur, s'inscrit dans le cadre

de la mise en œuvre des dispositions du paragraphe 4 de l'article 11 de la Constitution du Royaume qui fait référence à une loi fixant les conditions et les modalités d'observation neutre et indépendante des élections, conformément aux normes internationales. »

Voir le lien : <http://bit.ly/odj473>



Un spécialiste de la lutte contre la corruption à la tête de l'inspection générale du ministère de la justice

La nomination de Abdallah Hammoud à la tête de l'inspection générale du ministère de la justice indique une volonté à lutter contre la corruption dans différents secteurs. L'actuel inspecteur général est avocat général, magistrat et membre du comité exécutif de l'Instance centrale de prévention de la corruption

(ICPC). Il est également membre du réseau arabe pour la consolidation de la transparence et la lutte contre la corruption, et expert du gouvernement auprès de l'ONU à Vienne pour l'examen de la Convention des Nations unies contre la corruption.



La Cour des comptes a acquitté l'ancien directeur de l'office de développement de la coopération

Le 13 juillet, une audience où siégeaient 15 juges de la Cour des comptes, a mis hors de cause Ahmed Ait Haddout, ancien directeur de l'Office de développement de la coopération (ODC). A l'origine de cette affaire, une plainte adressée par le ministre Ahmed Lahli-mi Alami à la Cour des comptes en 2002 contre l'ancien directeur de l'ODC pour détournement de deniers pu-

blics et trafic d'influence. La plainte avait été basée sur un rapport de l'Inspection générale des finances (IGF), et sur une demande de l'ancien ministre de l'économie sociale, des PME, de l'artisanat et des affaires générales du gouvernement.

03/08/2011

LE SOIR Un procès symbolique contre la corruption

« L'idée a émergé au sein du Mouvement du 20 février. Durant ce mois sacré, les jeunes militants prévoient d'organiser un procès symbolique contre ceux qu'ils tiennent pour responsables de l'augmentation de la corruption. C'est une nouvelle initiative que "Le Mouvement du 20 février" compte ajouter à ses marches. "Dans une semaine nous allons tenir notre assemblée générale pour finaliser cette idée et nous mettre

d'accord sur la façon de l'organiser. Nous serons ainsi amenés à dresser une liste de personnalités à l'origine de la croissance de ce fléau dans notre pays. Nous pourrions, de ce fait, organiser un procès contre l'ensemble des responsables ou des séries de procès consacrés à chacun d'entre eux" précise Ali Jlaili. »


Rachid Filali Meknassi : « il y a une faille institutionnelle et politique au niveau de la gestion de l'argent public au Maroc »

Le quotidien *Attajdid* révèle que la Cour des comptes serait en train d'adapter son statut de contrôle aux dispositions de la Constitution de 2011. Elle prévoirait la création d'une instance pour réexaminer les dossiers audités par ses juges depuis 2004. Elle prévoirait également la création d'un organe chargé d'examiner les rapports établis sur certains établissements. Rachid Filali Meknassi, secrétaire général de Transparency Maroc, a souligné que « les dispositions de la nouvelle Constitu-

tion consacrant les compétences de la Cour des comptes et en faisant une instance supérieure de contrôle sont un facteur important, mais il faut également mobiliser toutes les composantes de la structure de contrôle des finances publiques ». Dans ce cadre, le secrétaire général de Transparency Maroc a insisté sur la complémentarité entre le gouvernement, le parlement et la Cour des comptes.


L'ancien président de la commune d'El Jadida poursuivi pour détournement de deniers publics

Vendredi 29 juillet, le juge d'instruction a renvoyé Ahmed Moumen, ancien président du conseil communal d'El Jadida devant la cour d'appel de la ville. La première audience se tiendra le 13 août prochain. L'ancien président est poursuivi, entre autres, pour détournement et dissipation de deniers publics, falsifica-

tion de documents administratifs et abus de confiance. L'affaire a éclaté en 2008 après la publication du rapport de la cour régionale des comptes de Settat. La police judiciaire avait entendu 60 personnes impliquées dans cette affaire.

04/08/2011



Entretien avec Abdelali Benamour, président du Conseil de la concurrence : « même le gouvernement est surveillé en cas de pratiques anticoncurrentielles »

« Dans un entretien accordé au quotidien *Aujourd'hui Le Maroc*, Abdelali Benamour, président du Conseil de la concurrence, qui revient sur les principales revendications de son Conseil, souligne : « la principale nouveauté est qu'il y a un point que nous avons mis à jour. Il s'agit d'une fonction classique qui en anglais porte le nom de "advocacy". C'est un principe international qui veut que le Conseil de la concurrence ait un

droit de dénoncer les pratiques anticoncurrentielles du gouvernement. En effet, les délits de concurrence ne sont pas l'apanage des entreprises. Il se peut que, lors d'un appel d'offre du gouvernement, certaines conditions pour la souscription puissent être préférentielles et écarter d'autres entreprises arbitrairement [...] »



Report du procès de l'ancien président du conseil communal de Youssoufia

Lundi 1^{er} août, le juge d'instruction de la cour d'appel de Safi a reporté au 15 octobre prochain le procès de l'ancien président de la municipalité de Youssoufia, Larbi El Zakri, deux mois après son arrestation pour faux, dissipation de deniers publics et détournement des aides destinées aux sinistrés du séisme d'Al Hoceima.

Quatre fonctionnaires municipaux sont poursuivis dans le cadre de cette affaire qui, selon une source digne de foi, risque de faire tomber d'autres têtes ; ainsi l'ancien pacha de la ville pourrait être parmi les personnes interrogées dans les prochains jours.



Tanger : révocation du caïd de la commune Al Bahraoyine pour son implication dans le développement de l'habitat anarchique

Un nouveau caïd de la commune Al Bahraoyine a été nommé après la révocation de l'ancien, Ahmed El Mellouki, pour son implication dans un scandale d'habitat anarchique. L'ancien caïd est impliqué dans l'édification de plus de 100 constructions illicites. La

décision a été prise à la suite de fortes protestations des habitants de la commune accusant l'ancien caïd de favoriser le développement de l'habitat anarchique.

05/08/2011

**Taroudannt : quatre conseillers adressent un rapport au gouverneur de la province sur les irrégularités du président de la commune de Ait Igas**

Quatre conseillers de Ait Igas, province de Taroudannt, ont adressé une lettre au gouverneur pour dénoncer les agissements du président de cette commune rurale. Les quatre conseillers soulignent que le président de la commune a bénéficié de 59 500 DH destinés à la

restauration d'un canal d'irrigation à Douar Boughioul. La location d'un excavateur et l'utilisation d'un véhicule de service seraient en cause.

**Benslimane : une commission d'enquête au conseil municipal**

Selon des sources bien informées, une commission d'enquête s'est rendue à Benslimane au mois d'avril pour examiner plusieurs dossiers et s'enquérir sur le terrain des projets réalisés par la municipalité. La com-

mission aurait découvert plusieurs irrégularités de gestion durant la période 2004-2011.

31/07/2011

**Afrique du Sud : la police rouvre une enquête sur un contrat d'armement**

« La police sud-africaine a rouvert son enquête sur un contrat d'armement controversé après que le groupe de défense suédois Saab ait admis que des pots-de-vin avaient été payés pour obtenir ce contrat, selon un hebdomadaire. Des officiels vont contacter les autorités en Suède et en Grande-Bretagne pour en savoir plus sur ce que leur enquête leur a permis de découvrir sur des allégations de corruption dans un accord en 1999 pour la fourniture de vingt six avions de combat JAS

Gripen , écrit le *Sunday Times*. Saab a admis le mois dernier que 24 millions de rands (3,6 millions de dollars, 2,5 millions d'euros) de pots de vins avaient été payés pour obtenir le contrat, mais dit les avoir ignorés et a accusé son ancien partenaire britannique, le groupe de défense britannique BAE Systems, d'avoir effectué les paiements illégaux [...] »

Voir le lien : <http://bit.ly/oFsaxO>

**Corruption : les lettons votent massivement la dissolution du Parlement**

« Le rédacteur en chef d'un journal internet au Bangladesh a été arrêté dimanche, après la publication d'une série d'articles sur la corruption mettant en cause des ministres, a annoncé la police. Ekramul Haq, 46 ans, rédacteur en chef et propriétaire de *Sheershanews.com* et de l'hebdomadaire internet *Weekly Sheershakagoj*, a été arrêté à son domicile juste avant l'aube par des policiers en civil, officiellement pour extorsion de fonds. "Nous avons arrêté M. Haq après la plainte d'un homme d'affaires, affirmant qu'il lui avait demandé deux millions de taka (environ 25 000 dollars) pour ne pas publier d'arti-

cles sur lui", a déclaré à l'AFP l'inspecteur adjoint Shahida Hossain. Haq a lancé son journal internet il y a deux ans et celui-ci est devenu l'un des principaux sites d'information du pays. Les articles sur la corruption mettaient en cause deux ministres, un secrétaire personnel du Premier ministre, des hauts fonctionnaires et des hommes d'affaires liés au gouvernement. »

Voir le lien : <http://bit.ly/ocvAhM>

01/08/2011

Afrique en ligne Niger : création d'une Haute Autorité de lutte contre la corruption

« Le gouvernement nigérien vient de créer une Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées, annonce un communiqué officiel. Cette institution, très attendue par les acteurs économiques et les populations ainsi que les investisseurs publics et privés, a pour mission de suivre et d'évaluer le programme gouvernemental de lutte contre la corruption, de recueillir, centraliser et exploiter les dénonciations et informations dont elle est saisie pour des pratiques, faits ou ac-

tes de corruption et infractions assimilées, indique le communiqué. Elle vise également à "mener toutes études ou investigations et à proposer toutes mesures juridiques, administratives et pratiques de nature à prévenir ou juguler la corruption [...] »

Voir le lien : <http://bit.ly/qMJwAu>

04/08/2011

Le Monde Affaire Tapie : la CJR ouvre une enquête sur Christine Lagarde

La Cour de justice de la République (CJR) a décidé, jeudi 4 août, d'ouvrir une enquête sur la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Christine Lagarde, pour le rôle qu'elle a joué dans l'affaire Tapie-Crédit lyonnais quand elle était ministre de l'économie. Le parquet général de la Cour de cassation a précisé que la CJR enquêterait pour "complicité de détournement de biens publics et complicité de faux". Le réquisitoire qui déclenchera les investigations sur la directrice gé-

rale du FMI sera pris "dans les prochains jours". Ensuite, trois juges de la CJR vont conduire l'instruction, susceptible de durer plusieurs années, qui devra dire si Christine Lagarde doit ou non faire l'objet d'un procès. »

Voir le lien : <http://bit.ly/r731b5>

Convention des Nations Unies contre la corruption : L'examen de conformité de Transparency Maroc

L'Observatoire de la corruption a amorcé, dans ses précédentes revues de presse hebdomadaires, la présentation des recommandations avancées par Transparency Maroc (TM) dans une étude intitulée « Convention des Nations Unies contre la corruption : examen de conformité. Maroc 2010 ». La rubrique « A Savoir » de cette semaine présentera les recommandations de TM relatives à la fonction publique et au fonctionnement des administrations publiques :

- **Élaborer** un code de conduite des fonctionnaires publics contenant notamment des obligations précises dont la violation constituerait une faute disciplinaire.
- **Mettre en place** un cadre efficace pour contrôler le respect des règles d'accès à la fonction publique et la régularité du déroulement des concours publics.
- **Assurer une formation** correcte des fonctionnaires afin que la mauvaise application du droit ne résulte pas de leur ignorance.
- **Veiller à ce que** l'organisation, le fonctionnement et les processus décisionnels des administrations et établissements publics tiennent compte de la nécessité de lutter contre la corruption, en particulier en assurant un degré de transparence compatible avec l'efficacité de leur action.
- **Assurer** que les activités des administrations publiques et du secteur public soient soumises à des procédures appropriées de vérification des comptes.

Prix de l'intégrité 2011

Le Prix de l'Intégrité, organisé par Transparency Maroc, consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 septembre 2011 et les résultats du prix de l'intégrité seront annoncés le 9 décembre 2011, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Le prix de l'intégrité de l'année 2010 a été décerné au militant Monsieur Chakib El Khayari et le prix spécial de Transparency Maroc à Maître Abderrahim Berrada, lors d'une cérémonie organisée à la Fabrique culturelle des anciens abattoirs de Casablanca.

Cette cérémonie avait fait l'objet d'une interdiction administrative à quatre reprises. L'association Transparency Maroc avait engagé un recours pour « abus de pouvoir » devant le tribunal administratif contre l'arrêté d'interdiction et avait obtenu gain de cause.

Voir le lien : http://www.transparencymaroc.ma/fiche_actualite.php

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : observatoire@transparencymaroc.ma

Site : www.transparencymaroc.ma